

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

*Sous-direction
de la gestion du personnel*

*Bureau du personnel sous-officier du corps
de soutien technique et administratif
de la gendarmerie nationale*

Arrêté du 10 novembre 2016 portant abrogation de l'arrêté du 29 avril 2016 (NOR: INTJ1609264A) conférant un grade et un emploi de sous-officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense

NOR : INTJ1632097A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article L. 4132-10;

Vu le décret n° 2008-959 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires commissionnés;

Vu l'arrêté du 29 avril 2016 conférant un grade et un emploi de sous-officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense;

Vu la décision n° 2626626/DEF/RH-AT/SDG/BCCM/CAR en date du 25 octobre 2016 portant non-agrément d'une demande de résiliation de contrat,

Arrête:

Article 1^{er}

L'arrêté du 29 avril 2016 (NOR : INTJ1609264A) susvisé est abrogé.

Article 2

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 10 novembre 2016.

Pour le ministre et par délégation :
*Le directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*
H. RENAUD